

PETITS GIBIERS AU MAROC

Tourterelles, Bécassines, Cailles, Grives et Perdreaux au chien d'arrêt.

Le Maroc compte plus de 33 millions d'habitants pour une superficie de 446 550 km. Sa capitale est Rabat mais la plus grande ville est Casablanca. Les montagnes occupent plus des deux tiers du territoire marocain et atteignent des hauteurs non négligeables avec plusieurs sommets qui franchissent la barre des 4 000 m. Le Maroc profite de sa proximité avec l'Europe qui favorise les échanges et lui permet ainsi d'être une des économies les plus fortes d'Afrique.



GIBIER :

- **Tourterelles** : du 13 juillet au 02 septembre 2019.

Journées autorisées de chasse : Vendredi, Samedi, Dimanche et Lundi. Prélèvement journalier autorisé par chasseur : 50
Région de chasse : **Taroudant, Marrakech et Béni-Mellal.**

- **Bécassines** : du mois d'octobre à fin juillet.

Journées autorisées de chasse : Toute la semaine. Prélèvement journalier autorisé par chasseur : 20
Région de chasse : **Kénitra** : 6000 hectares de Rizière, **Larache** : 10.000 hectares de Marais (possibilité de tirer le canard)

- **Cailles** : D'Octobre à fin Février.

Journées autorisées de chasse : Vendredi, Samedi, Dimanche et Lundi. Prélèvement journalier autorisé par chasseur : 20
Région de chasse : **Kénitra, El Jadida et Béni-Mellal.**

- **Perdreaux** : D'octobre à Mars.

Journées autorisées de chasse : Toute la semaine. Prélèvement journalier autorisé par chasseur : 5 avec possibilité de rajouter.
Région de chasse : **Marrakech, Larache, Béni-Mellal et Taroudant.**

- **Grives** du 01 octobre 2019 au 28 février 2020

Journées autorisées de chasse : Toute la semaine. Prélèvement journalier autorisé par chasseur : 50
Région de chasse : **Marrakech et Tétouan.**

ACCES :

Accès par avion : Vol direct Paris pour Marrakech ou Agadir.

MODES DE CHASSE :

Au poste ou au chien d'arrêt sur de magnifiques territoires spécialement aménagés (champs de trèfle, luzerne, betteraves...)

Très grosse densité de gibier. N'hésitez pas à venir avec votre (ou vos) chien(s), Sinon les gardes mettront les leurs à votre disposition...



LE LOGEMENT

Selon la région et le secteur retenu, le logement se fait en hôtel 4*

Temps de route entre l'hôtel et le territoire entre 35 min et 1h00



VOGS CHASSATLAS - 21 rue Paul Doumer - 62 000 Arras.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - E-mail : info@chassatlas.com - Site internet: www.chassatlas.com.

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 80 000 €

APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av.Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris

GRILLE DES FRAIS DE SEJOUR PAR PERSONNE BASE 2 CHASSEURS

| | 3 jours de chasse, 4 nuits Base 2 chasseurs et plus | 4 jours de chasse, 5 nuits Base 2 chasseurs et plus |
|---|--|--|
| Par chasseur ⇨ | 2 090 € | 2 390 € |
| la licence de chasse et permis de chasser ⇨ | 250 € | 250 € |
| TOTAL | 2 340 € | 2 640 € |
| Journée supplémentaire : 300 € | | |

LE FORFAIT COMPREND :

- les services d'un guide interprète,
- l'accueil et l'assistance à l'aéroport de Marrakech,
- les formalités pour l'obtention du permis de chasser et de dédouanement des armes,
- l'hébergement durant 4 nuits ou 5 nuits, en hôtel sur la base de la chambre single,
- la pension complète du dîner du jour d'arrivée au petit déjeuner du jour du départ,
- l'organisation de la chasse avec les services d'un guide pour 2 chasseurs.
- les frais de dossier
- Les taxes d'abattage
- **Notre garantie financière obligatoire pour les agences de voyages Françaises.**

LE FORFAIT NE COMPREND PAS :

- si le voyage se fait en avion : le billet d'avion pour Marrakech ou Agadir
- frais pour le bagage supplémentaire et/ou le forfait arme,
- les boissons et extra aux menus
- les dépenses personnelles, téléphone et bar,
- les pourboires aux auxiliaires de chasse et personnel du lieu d'hébergement,
- les cartouches à régler sur place (0,70 €/cartouche)
- la location d'un fusil (40 €/jour),
- le supplément pour l'assistance d'un guide avec son chien sur demande, soit 30 € par jour par chien,
- si vous venez avec vos propres chiens: pension, nourriture, transport à la chasse, soit 30 € par jour par chien,
- en sus également et si nécessaire, les assurances responsabilité civile chasse, annulation et autres.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR CHASSER AU MAROC :

- Votre passeport international ou votre carte d'identité en cours de validité
- Votre carte Européenne d'armes à feu en cours de validité.
- Votre permis de chasser
- Attestation d'assurance responsabilité civile chasse obligatoire

Formalités pour les chiens : pour chaque chien, son propriétaire doit pouvoir **présenter un passeport Européen pour animal de compagnie** attestant notamment la vaccination contre la rage (obligatoire) de plus d'un mois et de moins d'un an ainsi qu'un certificat de bonne santé daté de moins de 10 jours avant votre arrivée au Maroc.



Interdit au Maroc

- l'importation de munition
- l'exportation du gibier

VOGS CHASSATLAS - 21 rue Paul Doumer - 62 000 Arras.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - E-mail : info@chassatlas.com - Site internet: www.chassatlas.com.

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 80 000 €
APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av.Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris